

## **INFLATION, HAUSSE DU SMIC : UNE CONVENTION COLLECTIVE DÉJÀ OBSOLÈTE !**

L'inflation galopante, dont chaque cheminot mesure bien les conséquences au quotidien sur son pouvoir d'achat, entraîne mécaniquement une revalorisation du SMIC qui est indexé sur l'indice de référence des prix à la consommation.

Le SMIC a donc été revalorisé au 1<sup>er</sup> mai de 2,65%, portant son montant à 19746,96 euros brut sur 12 mois.

Le salaire d'entrée dans la grille de rémunération de la Convention Collective de la Branche Ferroviaire est pour sa part de 19520 euros bruts annuel.

**A peine 5 mois après sa signature, l'accord classifications / rémunérations signé par SUD/CFDT/UNSA comprend déjà une rémunération d'entrée inférieure au SMIC !**

On nous promettait une Convention Collective de haut niveau, c'est une Convention Collective de Caniveau !

Pour FO Cheminots, les revendications sont claires :

le Statut pour tous les Cheminots, tous les Cheminots au Statut !

*La Fédération*

### **CONTACTS PRESSE FO CHEMINOTS**

Philippe HERBECK : 06 18 80 59 54 / Daniel FERTE : 06 38 78 35 61



**RÉSISTER ! REVENDIQUER ! RECONQUÉRIR !**

 CHEMINOTS  
**FO**